

(1)

( N° 255. )

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1905.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1903 (1).

## AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 25 juillet 1905.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles,*

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous transmettre une note contenant diverses propositions d'amendement au projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1903.

Ensuite de ces amendements, le dit projet de Budget s'élève :

1 <sup>o</sup> Pour les dépenses ordinaires à . . . . . fr. 29,637,209 »
2 <sup>o</sup> — — exceptionnelles à . . . . . 2,241,440 10
Ensemble à . . fr. 31,878,649 10

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAYER.

(1) Budget, n° 4, VI.

Rapport, n° 50.

Amendements, n° 127 et 135.

## NOTE.

## AMENDEMENT.

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.

## CHAPITRE XV.

## SERVICES DIVERS.

Art. 425. — Musée royal d'*histoire naturelle*.— Agrandissement ; ameublement, éclairage et dépenses diverses . . . . fr. 430,000

Tweede sectie. — Buitengewone uitgaven

## HOOFDSTUK XV.

## VERSCHILLENDEN DIENSTEN.

Art. 425. — Koninklijk Museum van *natuurlijke geschiedenis*.— Vergroting ; meubileering, verlichting, en verschillende uitgaven.

fr. 430,000

Le crédit primitivement proposé s'élève à 400,000 francs.

Il est nécessaire d'augmenter ce chiffre, en vue de faire face à une dépense de 490,000 francs qui, prévue au Budget de 1902, n'a pu être engagée à charge de cet exercice.

D'autre part, il reste à pourvoir à l'installation de l'éclairage dans la nouvelle aile du Musée et au paiement des honoraires de l'architecte.

Le libellé de l'article a été modifié de manière à être mieux en rapport avec l'ensemble des dépenses qu'il a pour objet.

## CHAPITRE XV.

## SERVICES DIVERS.

Art. 427 (nouveau). — Fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'*Indépendance nationale* . . . . fr. 10,000

## HOOFDSTUK XV.

## VERSCHILLENDEN DIENSTEN.

Art. 427 (nieuw). — Feesten der 75<sup>e</sup> verjaring van 's Lands Onafhankelijkheid . . . . fr. 10,000

Un arrêté royal du 11 avril 1903 a nommé la Commission nationale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des cérémonies et des fêtes qui auront lieu, en 1903, à l'occasion du soixantequinzième anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale. Installée le 13 juin dernier, cette Commission s'est subdivisée en diverses sections qui se sont mises à l'œuvre.

Le crédit sollicité doit faire face aux dépenses de 1903.

Art. 428 (nouveau). — Exposé de la situation du Royaume de 1875 à 1900 . . . . fr. 5,000

Art. 428 (nieuw). — Uiteenzetting van den toestand des Rijks van 1875 tot 1900 . . . . fr. 5,000

Un arrêté royal du 29 mai 1902 a chargé la Commission centrale de statistique de diriger la publication d'un Exposé de la situation du Royaume de 1875 à 1900.

Les travaux préparatoires de cette publication sont déjà avancés au point que l'impression de la première partie de cet ouvrage pourra être commencée en 1903.

Un premier crédit de 5,000 francs est sollicité en vue des dépenses à liquider dans le courant de cet exercice.

